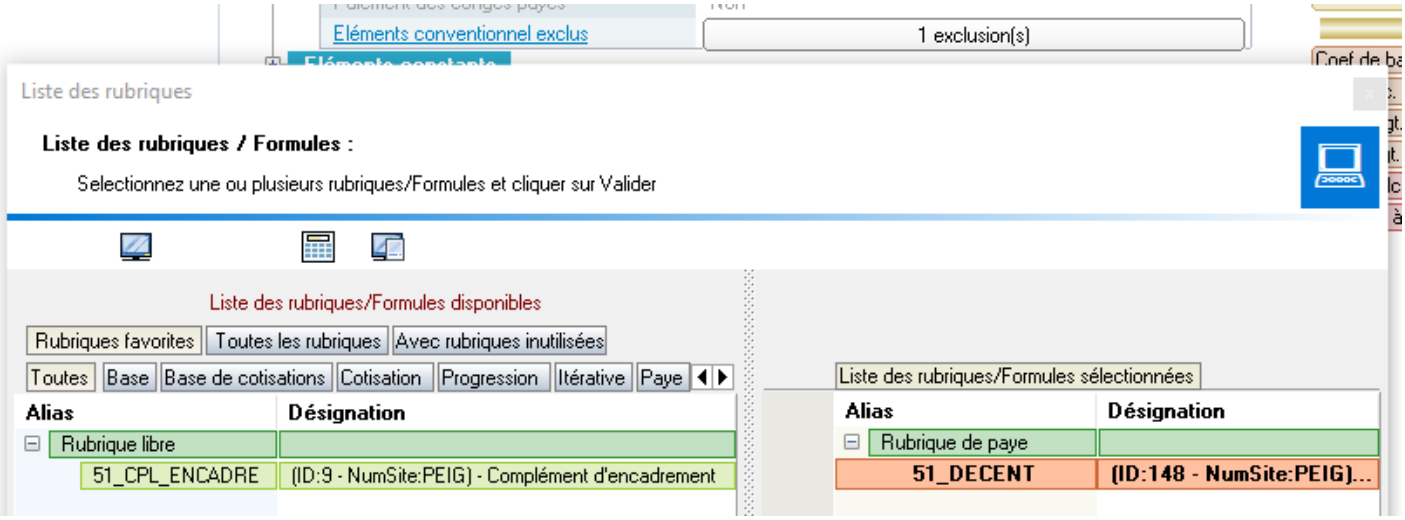
Suspendre la prime décentralisée - TCR *

Il arrive parfois, que pour des raisons internes, la prime décentralisée soit suspendue.

L'expérience montre que certains utilisent l'exclusion d'élément conventionnel de la fiche contrat, pavé 4, éléments de salaire.



En procédant ainsi, la base mensuelle de la prime ne se génère plus.

Dans le cas ci-dessous, la personne a sa prime suspendue depuis septembre (rubrique itérative B_PRIMEDECENT) :

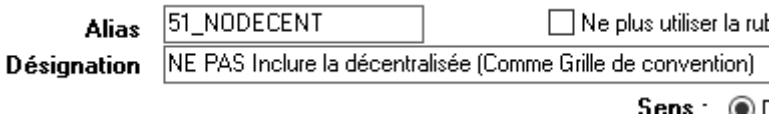
Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022
1740,29	856,56	1249,02	-331,21	-209,65	75,66	1435,23	1463,99				
1740,29	856,56	1249,02	-331,21	-209,65	75,66	1435,23	1463,99				

Il se peut que lors de la minoration par les absences et de la gestion du reliquat, il faille tenir compte de ces périodes de suspension.

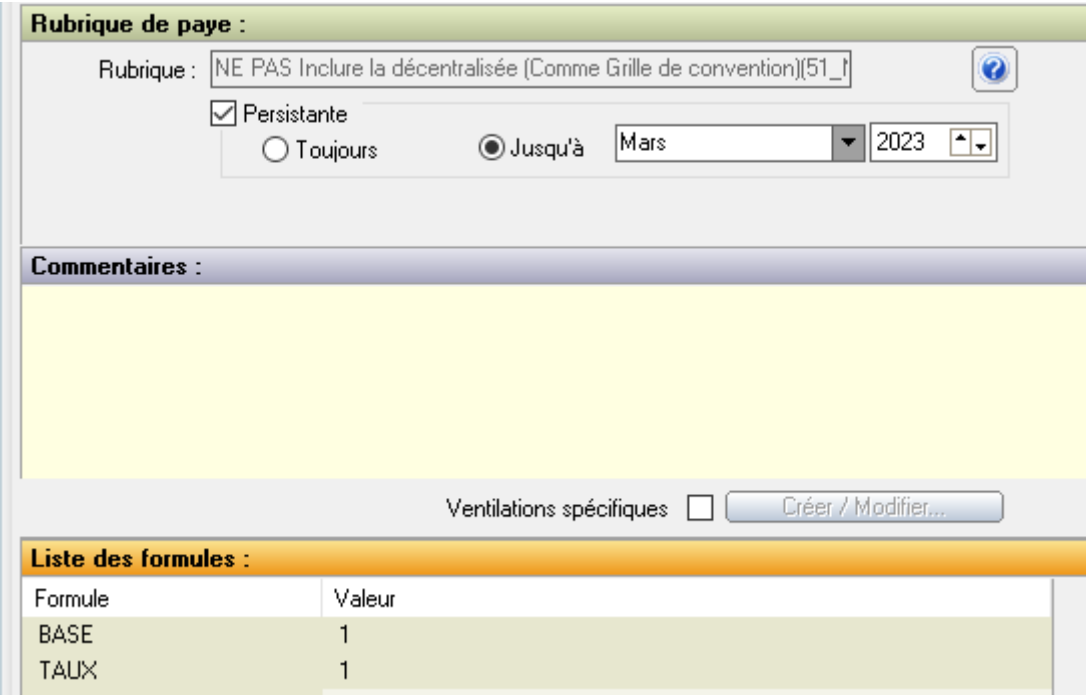
Cela nécessite une intervention d'EIG pour régénérer la base de la prime et un changement de procédure.

Il ne faut plus exclure la prime décentralisée mais il faut indiquer en élément constant de la fiche contrat ou en variable de paye (avec ou sans persistance) un élément qui permet de ne plus déclencher la prime mais sans mettre la base à zéro. Cet élément existe déjà. Il s'intitule "NE PAS

inclure la décentralisée" et à pour alias 51_NODECENT.

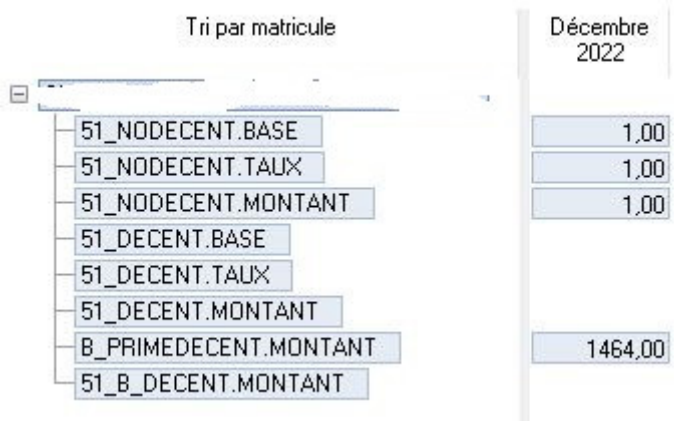


Exemple : saisie en persistance jusqu'en mars



Lors du calcul de paye et de la consultation de l'historique, nous constatons que :

- La rubrique "NE PAS Inclure la décentralisée" est bien activée (valeur 1)
- La rubrique décentralisée, 51_DECENT, ne se calcule pas
- La base de la prime est calculée (B_PRIMEDECENT = 1464)
- La rubrique intermédiaire entre la base de la prime et la prime versée, 51_B_DECENT, n'est pas non plus calculée (Pour plus d'information à ce sujet consulter la paye wiki EIG https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/technique-grh/page/mecanisme-de-fonctionnement-de-la-prime-decentralisee



Quand la variable 51_NODECENT cesse d'être dans les éléments constants ou en variable de paye, le calcul traditionnel de la prime reprend en intégrant les périodes manquantes.

Revision #9
Created 2022-12-14 14:34:08 UTC by Jean François KERSERHO
Updated 2026-08-10 10:14:13 UTC by Jean François KERSERHO